

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2023

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus de projets et ententes	12
Annexe B - Produits autonomes	12
Annexe C - Charges de projets et ententes	12
Annexe D - Fonctionnement	13
Annexe E - Mandats spéciaux	13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration
Conseil de la culture des Laurentides

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinais, A.E.N.C.N.L.*¹

Saint-Jérôme
Le 25 mai 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126493

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immobili- sations	2023 Total	2022 Total
PRODUITS				
Contributions				
Ministère de la Culture et des Communications	350 457 \$	- \$	350 457 \$	364 757 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	52 500	-	52 500	24 270
	402 957	-	402 957	389 027
Revenus de projets et ententes (annexe A)	97 652	-	97 652	136 149
Produits autonomes (annexe B)	35 100	-	35 100	26 811
	535 709	-	535 709	551 987
CHARGES				
Charges de projets et ententes (annexe C)	95 761	-	95 761	137 365
Fonctionnement (annexe D)	369 797	-	369 797	360 516
Mandats spéciaux (annexe E)	44 518	-	44 518	31 777
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 650	4 650	4 308
	510 076	4 650	514 726	533 966
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	25 633 \$	(4 650) \$	20 983 \$	18 021 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immo- biliations	Actif net affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	31 863 \$	15 410 \$	122 964 \$	170 237 \$	152 216 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	25 633	(4 650)	-	20 983	18 021
Virement interfonds	4 030	-	(4 030)	-	-
SOLDE À LA FIN	61 526 \$	10 760 \$	118 934 \$	191 220 \$	170 237 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	218 021 \$	236 514 \$
Débiteurs (note 3)	69 990	45 302
Charges payées d'avance	2 853	3 377
	290 864	285 193
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	10 760	15 410
	301 624 \$	300 603 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	24 360 \$	26 626 \$
DETTE À LONG TERME	-	40 000
PRODUITS REPORTÉS (note 6)	86 044	63 740
	110 404	130 366
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	10 760	15 410
Grevé d'affectations d'origine interne	61 526	31 863
Non affecté	118 934	122 964
	191 220	170 237
	301 624 \$	300 603 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	20 983 \$	18 021 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	4 650	4 308
	25 633	22 329
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(4 126)	(96 491)
	21 507	(74 162)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(7 996)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(18 493)	(82 158)
ENCAISSE AU DÉBUT	236 514	318 672
ENCAISSE À LA FIN	218 021 \$	236 514 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concentration menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Clients	500 \$	2 208 \$
Taxes	7 035	7 289
Contributions	62 455	35 805
	69 990 \$	45 302 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 723 \$	24 410 \$	8 313 \$	9 834 \$
Équipement informatique	56 602	54 155	2 447	5 576
	89 325 \$	78 565 \$	10 760 \$	15 410 \$

5. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	1 949 \$	6 909 \$
Salaires et vacances	22 411	19 717
	24 360 \$	26 626 \$

6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent à des contributions d'organismes destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice et d'exercices subséquents.

	2023	2022
Solde au début	63 740 \$	156 114 \$
Plus : Contributions reçues	86 044	63 740
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(63 740)	(156 114)
Solde à la fin	86 044 \$	63 740 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a viré un montant de 4 030 \$ au fonds d'administration, portant ainsi le solde des actifs grevés d'une affectation interne à la fin de l'exercice à 118 934 \$, réparti de la manière suivante :

	2023	2022
Acquisition d'équipement informatique	3 846 \$	3 846 \$
Prix Arts-Affaires	12 115	13 030
Aménagement des locaux	2 973	6 088
Ressources humaines	60 000	60 000
Optimisation gestion relation clients	40 000	40 000
	<hr/>	<hr/>
	118 934 \$	122 964 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et de contrats de location exploitation totalisent 55 454 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	24 931 \$
2025	24 504 \$
2026	6 019 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
ANNEXE A - REVENUS DE PROJETS ET ENTENTES		
Formation continue et perfectionnement	42 428 \$	58 115 \$
Projet Cellules inc.	-	15 000
Projet études de besoin formation	26 510	-
Projet littératie numérique CAC	-	36 034
Projet littératie numérique CAC 2	28 714	-
Projets numériques	-	27 000
	97 652 \$	136 149 \$

ANNEXE B - PRODUITS AUTONOMES

Partenariats Grands Prix	7 750 \$	7 500 \$
Cotisations des membres	17 665	17 356
Intérêts	4 508	658
Remboursements de déplacements	494	957
Vente de services	4 683	340
	35 100 \$	26 811 \$

ANNEXE C - CHARGES DE PROJETS ET ENTENTES

Formation continue et perfectionnement	38 801 \$	53 223 \$
Événement Contact culture	812	164
Projet Cellules inc.	-	16 665
Projet étude de besoin formation	24 100	-
Projet littératie numérique CAC	1 306	37 220
Projet littératie numérique CAC 2	28 714	-
Projets numériques	-	30 093
Projets spéciaux	2 028	-
	95 761 \$	137 365 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
ANNEXE D - FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	282 780 \$	274 333 \$
Assemblée générale	4 629	3 574
Assurances	1 654	1 882
Cotisations et abonnements	6 785	6 625
Entretien général	3 751	14 280
Formation	1 307	2 290
Fournitures de bureau et impression	4 980	4 571
Frais bancaires	1 350	1 364
Frais de déplacements et de représentation	13 590	4 764
Intérêts sur l'emprunt bancaire	204	204
Location d'équipement	1 122	1 122
Loyer	23 785	22 685
Service contractuel - comptabilité	4 528	3 708
Services professionnels	7 856	6 687
Site Web	1 770	4 508
Taxes et permis	5 115	4 120
Télécommunications	4 591	3 799
	369 797 \$	360 516 \$

ANNEXE E - MANDATS SPÉCIAUX

Grands prix de la culture	14 603 \$	13 749 \$
Services contractuels	29 915	18 028
	44 518 \$	31 777 \$
